

02 fév 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 2 février 2007](#)

Pacte des générations pour travailleurs âgés

Réduction de la cotisation sociale pour les travailleurs âgés

Réduction de la cotisation sociale pour les travailleurs âgés

Dans le cadre du pacte de solidarité entre les générations, le Conseil des ministres avait décidé de réduire la cotisation de sécurité sociale pour les travailleurs de plus de 50 ans à bas salaire. Cette mesure entre en vigueur le 1er avril 2007. Sur proposition de MM. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales, et Peter Vanvelthoven, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé maintenant le projet d'arrêté royal qui exécute cette mesure. L'objectif de cette mesure est de favoriser l'engagement ou le maintien à l'emploi des travailleurs de plus de 50 ans par une réduction de la cotisation sociale. La réduction est progressive avec l'âge et se cumule à la réduction de 400 euros, déjà existante pour les travailleurs de plus de 57 ans. Cette mesure s'applique uniquement aux travailleurs ayant un revenu trimestriel inférieur à 12.000 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe